

May 6, 2019 @ 4:00 p.m./le 6 mai 2019 à 16 h

REGULAR PUBLIC MEETING/SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

1.

CALL TO ORDER/OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.

ADOPTION OF AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONFLICT OF INTEREST DECLARATIONS/DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.

ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Regular Public Council Meeting – February 19, 2019, March 18, 2019 and April 15, 2019 / **Séance ordinaire publique** – 19 février 2019, 18 mars 2019, 15 avril 2019

5.

CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

5.1 **Street Closure and Noise By-Law Exemption** – 2019 Atlanticade / Rotary Ribfest – June 20-23, 2019 – Streets affected: Assomption Boulevard and Downing Street

Motion: That permission be granted for the following street closures to accommodate the Atlanticade Motorcycle Festival from Thursday June 20 to Sunday June 23, 2019:

Part 1: From 9 a.m. Thursday June 20 until 8 p.m. on Sunday, June 23, 2019:

- Closure of east-bound lane of Assomption Boulevard from Lutz Street to Mechanic Street.
- Full Closure of Downing Street from Main Street to Assomption Boulevard.

Part 2: From 5 p.m. until midnight on Thursday June 20 and from 5 p.m. Friday June 21 until 8 p.m. on Sunday, June 23, 2019:

- Closure of west-bound lane of Assomption Boulevard from Main Street to Westmorland Street.

That permission be granted for the following noise by-law exemption to accommodate evening stage entertainment on the riverfront:

From 11 p.m. until midnight on Thursday June 20, Friday June 21, and Saturday June 22, 2019.

Fermeture de rues et exemption à l'arrêté municipal concernant les bruits excessifs – Festival de la moto Atlanticade / Rotary Ribfest – du 20 au 23 juin 2019 – voies touchées : boul. Assomption et rue Downing

Motion : Que soit autorisée la fermeture des rues suivantes pour permettre de tenir le Festival de motocyclettes Atlanticade du jeudi 20 juin au dimanche 23 juin 2019 :

Partie 1 : de 9 h le jeudi 20 juin jusqu'à 20 h le dimanche 23 juin 2019 :

- Fermeture de la voie en direction est du boulevard Assomption à partir de la rue Lutz jusqu'à la rue Mechanic.
- Fermeture complète de la rue Downing à partir de la rue Main jusqu'au boulevard Assomption

Partie 2 : de 17 h jusqu'à 0 h (minuit) le jeudi 20 juin et de 17 h le vendredi 21 juin jusqu'à 20 h le dimanche 23 juin 2019 :

- Fermeture de la voie en direction ouest du boulevard Assomption à partir de la rue Main jusqu'à la rue Westmorland

Que soit autorisée l'exemption suivante en vertu de l'Arrêté sur le bruit pour permettre de tenir un spectacle sur scène le soir dans le parc Riverain :

De 23 h jusqu'à 0 h (minuit) le jeudi 20 juin, le vendredi 21 juin et le samedi 22 juin 2019.

5.2 **Street Closures** – 2019 Canada Day – July 1, 2019 – Streets affected: Assomption Boulevard and Downing Street

Motion: That permission be granted for the following street closure to accommodate Moncton's Canada Day celebrations on Monday July 1, 2019:

From 2 p.m. until Sunday June 30 until 11:59 p.m. on Monday, July 1

- Full Closure of Assomption Boulevard from Westmorland Street to Mechanic Street.
- Closure of east-bound lane of Assomption Boulevard from Lutz Street to Westmorland Street to detour traffic.
- Closure of west-bound lane of Assomption Boulevard from Main Street to Mechanic Street to detour traffic.
- Full Closure of Downing Street from Assomption Boulevard to Sommet Lane.

Fermeture de rues – Festivités de la fête du Canada – 1^{er} juillet 2019 – voies touchées : boul. Assomption et rue Downing

Motion : Que soit autorisée la fermeture des rues suivantes pour permettre de tenir les festivités de la fête du Canada le lundi 1^{er} juillet 2019 :

De 14 h le dimanche 30 juin jusqu'à 23 h 59 le lundi 1^{er} juillet 2019

- Fermeture complète du boulevard Assomption à partir de la rue Westmorland jusqu'à la rue Mechanic.
- Fermeture de la voie en direction est du boulevard Assomption à partir de la rue Lutz jusqu'à la rue Westmorland pour détourner la circulation.
- Fermeture de la voie en direction ouest du boulevard Assomption à partir de la rue Main jusqu'à la rue Mechanic pour détourner la circulation.
- Fermeture complète de la rue Downing à partir du boulevard Assomption jusqu'à la ruelle Sommet.

5.3 **Street Closures** – 2019 Atlantic Nationals Street Party – July 5-6, 2019 – Streets affected: Main Street, Botsford Street, Westmorland Street and Downing Street

Motion: That permission be granted for the following street closures to accommodate the Atlantic Nationals Cruise-In and Street Party on Friday July 5, 2019:

Part 1 - for stage delivery and installation

From 1 p.m. on Thursday, July 4 to 3 a.m. on Saturday, July 6

- Closure of Main Street from Mechanic Street to Downing Street.

Part 2 – for event set-up and execution

From 6 a.m. on Friday, July 5 to 3 a.m. on Saturday, July 6

- Closure of Main Street from Mechanic Street to Lutz Street.
- Closure of Westmorland Street from Main Street to just past the entrance of the Moncton Market.
- Closure of Botsford Street from Main Street to Queen Street.
- Closure of Downing Street from Main Street to Assomption Boulevard.

That permission be granted for a noise by-law exemption from 11 p.m. until midnight on Friday July 5, 2019 to accommodate evening stage entertainment on Main Street.

Fermeture de rues – Exposition de voitures Atlantic Nationals – 5 et 6 juillet 2019 – voies touchées : rue Main, rue Botsford, rue Westmorland et rue Downing

Motion : Que soit autorisée la fermeture des rues suivantes pour permettre de tenir l'Exposition de voitures Atlantic Nationals et les spectacles le vendredi 5 juillet 2019 :

Partie 1 – pour la livraison et le montage de la scène

À partir de 13 h le jeudi 4 juillet jusqu'à 3 h le samedi 6 juillet 2019

- Fermeture de la rue Main à partir de la rue Mechanic jusqu'à la rue Downing.

Partie 2 – pour la préparation et le déroulement de l'événement

À partir de 6 h le vendredi 5 juillet jusqu'à 3 h le samedi 6 juillet 2019.

- Fermeture de la rue Main à partir de la rue Mechanic jusqu'à la rue Lutz.
- Fermeture de la rue Westmorland à partir de la rue Main jusqu'après l'entrée du Marché Moncton.
- Fermeture de la rue Botsford à partir de la rue Main jusqu'à la rue Queen.

- Fermeture de la rue Downing à partir de la rue Main jusqu'au boulevard Assomption.

Que soit autorisée l'exemption à l'Arrêté sur le bruit à partir de 23 h jusqu'à 0 h (minuit) le vendredi 5 juillet 2019 pour permettre de tenir le spectacle sur scène en soirée sur la rue Main.

5.4 **Street Closures** – Moncton Duathlon – July 14, 2019 – Streets affected: Millennium Boulevard, St. George Boulevard, Berry Mills Road and Killam Drive

Motion: That the organizers of the Moncton Duathlon be granted permission for the following street closures:

- From 7 a.m. to 11 a.m. on July 14, 2019, full closure of Millennium Boulevard from Killam Drive to Russ Howard Drive.
 - o DÉTOUR: Russ Howard Drive can be accessed by the Killam Drive roundabout near the Superior Propane Centre.
- From 7 a.m. to 11 a.m. on July 14, 2019, a one lane closure of the northern most westbound lane of St. George Boulevard from Sixth Street to Firebreak Road.
- From 7 a.m. to 11 a.m. on July 14, 2019, a full street closure of Berry Mills Road / Killam Drive from Worthington Avenue to Ayer Avenue.
 - o DÉTOUR: Worthington Avenue to Pellerin Street or Ayer Avenue to Pellerin Street.

Fermeture de rues – Duathlon de Moncton – 14 juillet 2019 – voies touchées : boul. Millennium, boul. St. George, chemin Berry Mills et promenade Killam

Motion : Que les organisateurs du Duathlon de Moncton soient autorisés à fermer les rues suivantes :

- De 7 à 11 h le 14 juillet 2019 : fermeture complète du boulevard Millennium, entre la promenade Killam et la promenade Russ Howard.
 - o DÉTOUR : il est possible d'avoir accès à la promenade Russ Howard à partir du carrefour giratoire de la promenade Killam, non loin du Centre Superior Propane.
- De 7 h à 11 h le 14 juillet 2019, fermeture d'une voie, soit la voie en direction ouest la plus au nord du boulevard St. George, entre la rue Sixth et le chemin Firebreak.
- De 7 h à 11 h le 14 juillet 2019, fermeture complète du chemin Berry Mills et de la promenade Killam, entre l'avenue Worthington et l'avenue Ayer.
 - o DÉTOUR : avenue Worthington jusqu'à la rue Pellerin ou avenue Ayer jusqu'à la rue Pellerin.

5.5 **Street Closures** – 2019 Soapbox Derby – September 22, 2019 – Streets affected – St. George Boulevard and Dickson Boulevard

Motion: That the organizers of the Soapbox Derby be granted permission for the following street closures:

- Closure of St. George Boulevard from Centennial Drive to Milner Drive, including a controlled closure point on a portion of Dickson Boulevard from 6 a.m. until 5 p.m. on Sunday, September 22, 2019.

Fermeture de rues – Course de boîtes à savon – 22 septembre 2019 – voies touchées : boul. St. George et boul. Dickson

Motion : Que les organisateurs de la Course de boîtes à savon soient autorisés à fermer les rues suivantes :

- Fermeture du boulevard St. George, entre la promenade Centennial et la promenade Milner, dont un point de fermeture contrôlé sur une partie du boulevard Dickson, de 6 h à 17 h le dimanche 22 septembre 2019.

6.

PUBLIC AND ADMINISTRATION PRESENTATIONS/ EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATIONS

6.1 PUBLIC PRESENTATIONS/ EXPOSÉS DU PUBLIC

6.1.1 **Presentation** – Suggestion of a Mayor's Young Adults Advisory Committee – Charles MacDougall

Présentation – Suggestion concernant la création d'un comité consultatif des jeunes adultes – Charles MacDougall

6.1.2 **Presentation** – Why Ban Bull Riding and all Rodeo Events – Lise Doucet, Co-Founder of VEG NB

Présentation – Bannir les spectacles de monte de taureaux et les rodéos – Lise Doucet, fondatrice de VEG NB

6.1.3 **Presentation** – Wynwood Park Detention Basin – Susan Lerette and Jenny Beers, Residents

Présentation – Bassin de retenue du parc Wynwood – Susan Lerette et Jenny Beers, résidentes

Other Presentation/Autres présentations

6.2 ADMINISTRATION PRESENTATIONS/EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

6.2.1 **Presentation** – Youth Fest Report 2019

Présentation – Rapport du Festival Jeunesse 2019

7.

PLANNING MATTERS/ QUESTIONS D'URBANISME

7.1 **Public Hearing** – 5 Pleasant Street – Objections received

The Planning Advisory Committee recommends that Moncton City Council not proceed with the proposed amending Municipal Plan By-law # Z-113.26 and Zoning By-law # Z-213.65.

Motion: That the rezoning application for 5 Pleasant Street be approved, subject to the following conditions:

- 1) That a piece of the existing building be saved and integrated into the site to commemorate the church;
- 2) That landscaping along the western side of the building be completed as per section 129(2) of Zoning By-law Z-213 within one year of the completion of the development and that this be shown on a revised site plan prior to the issuance of a Building and Development permit;
- 3) That notwithstanding section 129(5)(b) the jogs and recesses are permitted to be larger than the required nine metres as per the elevation drawings;
- 4) That the applicant shall submit the WAWA (Wetland And Watercourse Alteration) permit prior to the issuance of a Building and Development permit
- 5) That the rezoning agreement be signed within 12 months of it coming into effect unless an extension is approved, and if the agreement is not signed by the deadline, the rezoning will not come into effect;
- 6) The development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B; and
- 7) That the \$1,000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement and by-law registry fees, be paid prior to registration.

Audience publique – 5 rue, Pleasant – Objections reçues

Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de Moncton de ne pas procéder à la modification proposée de l'Arrêté sur le Plan municipal n° Z-113.26 et de l'Arrêté de zonage n° Z-213.65.

Motion : Que la demande de rezonage du 5, rue Pleasant soit approuvée, sous réserve des conditions suivantes :

- 1) Qu'une partie de l'édifice existant soit sauvegardée et intégrée avec l'immeuble pour rappeler qu'il y avait une église;
- 2) Que le paysagement du côté ouest de l'immeuble soit réalisé conformément à l'article 129(2) de l'Arrêté de zonage Z-213 dans le délai d'un an de la fin des travaux d'aménagement et que ce paysagement soit représenté sur un plan de lotissement révisé avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement;
- 3) Que malgré l'article 129(5)(b), il soit autorisé que les saillies et les retraits soient supérieurs aux 9 mètres exigés selon les dessins en élévation;
- 4) Que le demandeur dépose le permis de modification des milieux humides et des cours d'eau (MMHC) avant que soit délivré le permis de construction et d'aménagement
- 5) Que l'entente de rezonage soit signée dans les 12 mois de la date à laquelle elle entre en vigueur, sauf si une prorogation est approuvée, et que si l'entente n'est pas signée au plus tard à l'échéance, le rezonage n'entre pas en vigueur;
- 6) Les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins présentés dans l'annexe B;
- 7) Que le dépôt de garantie de 1 000 \$ exigé dans le cadre d'une entente conditionnelle et les droits relatifs au registre des arrêtés soient acquittés avant l'enregistrement.

7.2 **Tentative Plan** – The Roman Catholic Archbishop of Moncton

Motion: That Moncton City Council:

- Assent to the location of the Land for Public Purposes as shown on the Tentative Plan entitled “The Roman Catholic Archbishop of Moncton Subdivision”

Plan provisoire – The Roman Catholic Archbishop of Moncton Subdivision

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- donne son accord sur l’emplacement du terrain d’utilité publique représenté dans le plan provisoire intitulé « The Roman Catholic Archbishop of Moncton Subdivision ».

7.3 **Public Hearing** – 20 Record Street – Objections received

Motion: That Moncton City Council proceed with the Zoning By-law amendment being By-law Z-213.66 and if approved, should be subject to a conditional zoning agreement, including but not limited to the following conditions:

1. That notwithstanding the Zoning By-law’s Table 16.1 Downtown Zones Use Table, a non-building associated surface parking lot will be permitted as a main use of land at 20 Record Street subject to a maximum timeline of 5 years ending on June 30, 2024 with potential for a limited renewal period at Council discretion under the following conditions:
 1. Slate has moved forward with new building plans and / or public / private parking garage on its land holdings adjacent to its Blue Cross Building as part of an expansion of its Blue Cross Campus, and / or at their 20 Record Street property by June 30, 2022;
 2. At the end of 2 years (June 30, 2021), Slate has begun working in partnership with City of Moncton and its tenants on alternative parking and transportation solutions that reduce commuter parking demands in the downtown through, but not limited to, active transportation, employee transit programs, ridesharing / carpooling, destination park and ride shuttle / and or other enhanced transit options.
 - 3) That by June 30, 2022 if conditions 1(a) or (2) above have not been met, the City of Moncton reserves the right to rescind the subject by-law amendment approval to provide parking as a main use at 20 Record Street. If this occurs the City shall provide written notice to Slate that the subject use is no longer approved and the use of the subject lot for parking is to halt within 6 months of the date of the written notice;
 - 4) That the recommendations of the Trip Generation and Queuing Traffic Impact Report on the parking lot be implemented;
 - 5) That the parking lot and landscaping be completed by September 30, 2019;
 - 6) That the parking lot at 20 Record Street be made available as Public Parking during evenings and weekends as either paid or un-paid parking at the owner’s discretion; and
 - 7) That the development be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B.

In addition to the above recommendations, the PAC strongly recommends that the downtown parking plan be implemented into Council’s Strategic Plan.

It is also important to note as part of enacting a by-law that section 110(2)(b) of the Community Planning Act indicates that if the by-law fails to give effect to the views of the planning advisory committee, a majority of the members of council is required to vote in favour of making the by-law. This would also apply to any changes to the recommended conditions.

Audience publique – 20, rue Record – Objections reçues

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton procède à la modification de l’Arrêté de zonage, soit l’Arrêté Z-213.66, et que si cet arrêté est approuvé, il soit soumis à une entente de zonage conditionnelle, qui comprendra les conditions suivantes, sans toutefois s’y limiter :

1. Que malgré le tableau 16.1 (Usages – zone du centre-ville) de l’Arrêté de zonage, un parc de stationnement de surface distinct d’un bâtiment soit autorisé comme usage principal du terrain au 20, rue Record, sous réserve d’un délai maximum de cinq ans se terminant le 30 juin 2024 et reconductible à la discrétion du Conseil pour une durée limitée selon les conditions suivantes :
 - a. Slate a lancé de nouveaux plans immobiliers ou la construction d’un nouveau garage de stationnement public ou privé sur ses terrains jouxtant l’édifice de la

Croix Bleue dans le cadre de l'agrandissement du campus de la Croix Bleue ou sur sa propriété du 20, rue Record d'ici le 30 juin 2022 :

2. Au terme d'un délai de deux ans (le 30 juin 2021), Slate a commencé à travailler en partenariat avec la Ville de Moncton et avec ses locataires à différentes solutions de stationnement et de transport pour réduire les besoins en stationnement des navetteurs au centre-ville, y compris, sans toutefois s'y limiter, le transport actif, les programmes de transport en commun pour les employés, le conavettage-covoiturage et les options relatives aux parcs incitatifs et aux transports en commun.
3. Que si les conditions 1(a) ou (2) ci-dessus n'ont pas été respectées au plus tard le 30 juin 2022, la Ville de Moncton se réserve le droit de résilier l'approbation des modifications à apporter à l'arrêté visant à autoriser un parc de stationnement comme usage principal au 20, rue Record. Le cas échéant, la Ville devra adresser par écrit un avis à Slate pour lui faire savoir que l'usage visé n'est plus approuvé et que Slate doit cesser d'utiliser le terrain en question comme stationnement dans les six mois suivant la date de l'avis;
4. Que les recommandations du rapport des répercussions sur la circulation et les files d'attente et sur la circulation automobile dans le terrain de stationnement soient mises en œuvre;
5. Que le terrain de stationnement et le paysagement soient terminés au plus tard le 30 septembre 2019;
6. Que le terrain de stationnement du 20, rue Record soit mis à la disposition du public les soirs et les fins de semaine, gratuitement ou non, à la discrétion du propriétaire.
7. Que les travaux d'aménagement soient réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés et reproduits dans l'annexe B.

Outre les modifications ci-dessus, le Comité consultatif d'urbanisme recommande fortement que le Plan de stationnement du centre-ville soit mis en œuvre dans le cadre du Plan stratégique du Conseil.

Il est également essentiel de noter que dans le cadre de l'adoption des arrêtés municipaux, l'article 110(2)(b) de la *Loi sur l'urbanisme* indique que si l'arrêté ne donne pas effet aux avis du Comité consultatif d'urbanisme, la majorité des membres du Conseil doit voter en faveur de l'adoption de l'arrêté. Cet article s'appliquerait également à toutes les modifications apportées aux conditions recommandées.

8.

STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/ EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Blair Lawrence
Charles Léger
Brian Hicks
Bryan Butler
Susan Edgett

Paul Pellerin
Pierre Boudreau
Shawn Crossman
Greg Turner
Paulette Thériault
Dawn Arnold

9.

REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/ RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 Recommendation(s) – Private Session – April 23, 2019

1. That Council:

- 1) Approve the Business Improvement Area and Central Business District Redevelopment Grant (3 year grant duration) for applicant Rino Savoie, President of 664879 NB Inc. for the proposed project at 42 Highfield Street; PID 70622790;
- 2) Approve the Business Improvement Area and Central Business District Redevelopment Grant (3 year grant duration) for applicant Vaughan MacLellan of Westmount-DuParc Development Inc. for the proposed Tannery Place project on Ivan Rand Drive on PID 70580162;

- 3) Approve the Municipal infrastructure Grant (additional 2 year grant duration) for applicant Vaughan MacLellan of Westmount-DuParc Development Inc. for the proposed Tannery Place project on Ivan Rand Drive on PID 70580162;
 - 4) Approve the Building Permit and Planning Fee Equivalent Grant for applicant Vaughan MacLellan of Westmount-DuParc Development Inc. for the proposed Tannery Place project on Ivan Rand Drive on PID 70580162;
 - 5) Direct the City's Legal Department to prepare Agreement(s) with the project proponents, and authorize the Mayor and City Clerk to execute same, and to affix the corporate seal thereto; and
 - 6) Based on the financial grant models, issue the Downtown Business Improvement Area (BIA) and Central Business District Zone (CBD) Financial Incentive Program Grant to the applicants once the conditions of the Program are fulfilled and verified by City Administration.
2. That Request for Proposal #RFP18-012 for the provision of Event Security Services be awarded to EL Expert Security and Investigation Services, for a one (1) year period, with options to extend the agreement for up to four (4) additional one (1) year periods (if it is in the City's best interest to do so), at the negotiated hourly rate proposed herein.
 3. That Council approve and direct administration to enter into a formal agreement with the Greater Moncton Water Ltd. for an extension to the current operating and lease agreements for a period of five (5) years and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign all necessary documents and to affix the Corporate Seal thereto. Total cost to the City of Moncton, including variable electrical and chemical costs, insurance, property tax, and reserves funding, would be approximately \$3,200,000 for the first year of the contract and would similarly be adjusted thereafter for inflation and possible changes to the facility associated with proposed plant modifications.

Recommandation(s) – Séance à huis clos – 23 avril 2019

1. **Que** le Conseil municipal :
 - 1) approuve la subvention de réaménagement de la Zone d'amélioration des affaires et de la Zone du quartier central des affaires (subvention consentie pour une durée de trois ans) pour le demandeur, Rino Savoie, président de 664879 NB Inc., pour le projet proposé du 42, rue Highfield (NID 70622790);
 - 2) approuve la subvention de la Zone d'amélioration des affaires et de la Zone du quartier central des affaires (subvention consentie pour une durée de trois ans) pour le demandeur, Vaughan MacLellan, de Westmount-DuParc Development Inc., pour le projet proposé de la place Tannery, sur la promenade Ivan Rand (NID 70580162);
 - 3) approuve la subvention pour les infrastructures municipales (subvention consentie pour une durée supplémentaire de deux ans) pour le demandeur, Vaughan MacLellan, de Westmount-DuParc Development Inc., pour le projet proposé de la place Tannery, sur la promenade Ivan Rand (NID 70580162);
 - 4) approuve la Subvention équivalente aux droits de permis de construire et d'aménager pour le demandeur, Vaughan MacLellan, de Westmount-DuParc Development Inc., pour le projet proposé de la place Tannery, sur la promenade Ivan Rand (NID 70580162);
 - 5) donne pour consigne au Service juridique de la Ville de préparer des ententes avec les promoteurs de ces projets et autorise la mairesse et la greffière municipale à signer lesdites ententes et à y apposer le sceau de la Ville;
 - 6) verse aux demandeurs, d'après les modèles de subventions, la subvention du Programme d'incitatifs financiers de la Zone d'amélioration des affaires (ZAA) du centre-ville et de la Zone du quartier central des affaires (QCA), lorsque les conditions du Programme seront respectées et auront été vérifiées par l'Administration municipale.
2. Que le contrat de la Demande de propositions n° DDP18-012, pour les Services de sécurité des événements, soit attribué à EL Expert Security and Investigation Services, pour une durée d'un (1) an, assortie d'options permettant de le proroger pour une durée d'au plus quatre (4) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune (si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville), selon le tarif horaire négocié et proposé dans l'offre.
3. Que le Conseil municipal approuve et donne pour consigne à l'Administration de conclure une entente formelle avec la Greater Moncton Water Ltd. pour la prorogation des ententes d'exploitation et de location actuelles pour une durée de cinq (5) ans et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville. Le coût total pour la Ville de Moncton, en tenant compte des frais variables d'électricité et de traitement chimique, des primes d'assurance, des taxes foncières et du

financement des réserves, serait de l'ordre de 3 200 000 \$ pour la première année du contrat et serait rajusté, selon les mêmes modalités, pour tenir compte de l'inflation et des changements à apporter éventuellement aux installations relativement aux modifications qu'on propose d'apporter à la centrale.

9.2 **Recommendation(s)** – Committee of the Whole – April 23, 2019

1. That Council direct Administration to complete the design and proceed to the tendering of the Wynwood Park stormwater detention basin as a naturalized wet detention basin.
2. That Moncton City Council enter into an agreement with the Department of National Defence to accept the 40 mm cannon from HMCS Moncton once refurbishment is complete, and that the Mayor and City Clerk be authorized to execute said agreement and to affix the corporate seal thereto.
3. That Moncton City Council approve the additional advocacy funding requests from the Federation of Canadian Municipalities in the amount of \$7,130 and the Cities of New Brunswick Association in the amount of \$5,526.
4. That the document entitled City of Moncton Five-Year Capital Investment Plan for the GTF Administrative Agreement 2019-2023 be adopted by Moncton City Council.

Recommandation(s) – Comité plénier – 23 avril 2019

1. Que le Conseil donne pour consigne à l'Administration de terminer la conception et de lancer l'appel d'offres du bassin de rétention des eaux pluviales du parc Wynwood, afin d'en faire un bassin de rétention humide naturalisé.
2. Que le Conseil municipal de Moncton conclue, avec le ministère de la Défense nationale, une entente pour prendre livraison du canon de calibre 40 mm du NCSM Moncton à la fin des travaux de remise en état et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ladite entente et à y apposer le sceau de la Ville.
3. Que le Conseil municipal approuve les demandes de financement supplémentaire des efforts de promotion de la Fédération canadienne des municipalités pour la somme de 7 130 \$ et de l'Association des villes du Nouveau-Brunswick pour la somme de 5 526 \$.
4. Que le document intitulé « Plan quinquennal de dépenses en immobilisations de la Ville de Moncton » pour l'Entente administrative du FTE 2019-2023 soit adopté par le Conseil municipal de Moncton.

10.

REPORTS FROM ADMINISTRATION/ RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 **Tender TCS19-013** – Landscape Construction Services – Renton Park (Phase II)

Motion :

1. That Tender #TCS19-013 for Landscape Construction Services – Renton Park (Phase II) be awarded to the lowest Bidder meeting the Terms & Conditions, and Specifications, being A.R. Rietzel Landscaping Ltd., for the Total Tendered Price of \$537,737.70, including H.S.T. @ 15%.
2. It is also recommended that a ten percent (10%) Contingency Allowance in the amount of \$53,773.77, including H.S.T. @ 15%, be established for this project to address any unforeseen / unknown site conditions which may result in additional work being required.
3. It is also recommended that the Mayor and City Clerk be authorized to sign an agreement with A.R. Rietzel Landscaping Ltd., and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Appel d'offres TCS19-013 – Services de travaux paysagers – Parc Renton (Phase II)

Motion :

1. Que le contrat de l'Appel d'offres n° TCS19-013 pour des Services de travaux paysagers – Parc Renton (Phase II) soit attribué au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions et le cahier des charges, soit A.R. Rietzel Landscaping Ltd., pour le prix total offert de 537 737,70 \$, TVH de 15 % comprise.
2. Il est également recommandé qu'une provision pour éventualités de dix pour cent (10 %), soit la somme de 53 773,77 \$, dont la TVH de 15 %, soit constituée pour ce projet afin de tenir compte des conditions imprévues ou inconnues du site qui pourraient donner lieu à des travaux supplémentaires obligatoires.

3. Il est également recommandé que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer une entente avec A.R. Rietzel Landscaping Ltd., et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

10.2 Additional 2019 Gas Tax Funding

Motion: That Council direct Administration to utilize the additional funding allocation of \$5,146,148 in Gas Tax Fund 2018 Top up on the following street resurfacing projects::

- Elmwood Drive (Keenan Drive to TCH ramp)
- Université Avenue (Wheeler Boulevard to Mountain Road)
- Archibald Street (Mountain Road to St. George Street)
- Salisbury Road (civic 235 to Gibson Road)
- Botsford Street (St. George Street to Mountain Road)
- Mountain Road (Robinson Street to Botsford Street)
- Church Street (St. George Street to Mountain Road)
- MacBeath Avenue south bound lane only (Connaught Avenue to Mountain Road)
- Harrisville Boulevard (Marriott Drive to Commerce Street)
- McLaughlin Drive (civic 711 to civic 1263)

Fonds additionnel de la taxe sur l'essence 2019

Motion : Que le conseil municipal donne pour consigne à l'Administration d'utiliser la provision de financement supplémentaire de 5 146 148 \$ dans le complément du Fonds de la taxe sur l'essence 2018 dans le cadre des projets de réfection de rues suivants :

- la promenade Elmwood (entre la promenade Keenan et la bretelle de la RTC);
- l'avenue Université (entre le boulevard Wheeler et le chemin Mountain);
- la rue Archibald (entre le chemin Mountain et la rue St. George);
- le chemin Salisbury (entre l'adresse municipale 235 et le chemin Gibson);
- la rue Botsford (entre la rue St. George et le chemin Mountain);
- le chemin Mountain (entre la rue Robinson et la rue Botsford);
- la rue Church (entre la rue St. George et le chemin Mountain);
- la voie en direction sud seulement de l'avenue MacBeath (entre l'avenue Connaught et le chemin Mountain);
- le boulevard Harrisville (entre la promenade Marriott et la rue Commerce);
- la promenade McLaughlin (entre l'adresse municipale 711 et l'adresse municipale 1263).

10.3 **Quotation QP19-015** – Laboratory and Field Testing Services

Motion: That Quotation #QP19-015 – Laboratory and Field Testing Services be awarded to low Bidder meeting all Terms and Conditions, and Specifications, being EXP Services Inc., at the unit bid prices specified in the firm's Quotation submission, representing a Total Estimated Annual Contract Value of \$288,878.05, including H.S.T. @ 15%.

Proposition de prix QP19-015 – Services de laboratoire et d'essais sur le terrain

Motion : Que le contrat de la Proposition de prix n° QP19-015 pour les Services de laboratoire et d'essais sur le terrain soit attribué au soumissionnaire le moins-disant qui respecte l'ensemble des clauses et des conditions et le cahier des charges, soit EXP Services Inc., selon les prix unitaires offerts et précisés dans la proposition de prix de l'entreprise, ce qui représente une estimation contractuelle totale estimative annuelle de 288 878,05 \$, dont la TVH de 15 %.

10.4 Land Lease Communities in the City of Moncton By-Law Z-919

Motion: That Moncton City Council approve the proposed By-Law #Z-919 "A By-Law Relating to Land Lease Communities In The City of Moncton", and begin the adoption process by giving first reading to the By-law.

Arrêté Z-919 concernant les zones résidentielles à baux fonciers dans la Ville de Moncton

Motion : Que le Conseil municipal approuve l'arrêté proposé n° Z-919 concernant les zones résidentielles à baux fonciers dans la Ville de Moncton et lance le processus d'adoption en soumettant cet arrêté à une première lecture.

11.

READING OF BY-LAWS/ LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- 11.1 **A By-Law** Relating to Land Lease Communities in the City of Moncton, Being By-Law Z-919 – *First Reading*

Arrêté concernant les zones résidentielles à baux fonciers dans la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-919 – *Première lecture*

- 11.2 **A By-Law** in Amendment of a By-Law Relating to the Adoption of the City of Moncton Municipal Plan, being By-Law # Z-113.26 – Pleasant Street – *Second and third Readings (subject to approval of item 7.1)*

Arrêté portant modification de l'Arrêté concernant l'adoption du Plan municipal de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté Z-113.26 – rue Pleasant – *Deuxième et troisième lectures (sous réserve de l'approbation du point 7.1)*

- 11.3 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-213.65 – Pleasant Street – *Second and Third Readings (subject to approval of item 7.1)*

Arrêté portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté Z-213.65 – rue Pleasant – *Deuxième et troisième lectures (sous réserve de l'approbation du point 7.1)*

- 11.4 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-213.66 – Record Street – *Second and Third Readings (subject to approval of item 7.3)*

Arrêté portant modification de l'arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-213.66 – rue Record – *Deuxième et troisième lectures (sous réserve de l'approbation du point 7.3)*

- 11.5 **A By-Law** Relating to Buildings in the City of Moncton, being By-Law Z-419 – *Second and Third Readings*

Arrêté de construction de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-419 – *Deuxième et troisième lectures*

12.

NOTICES MOTIONS AND RESOLUTIONS/ AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

13.

APPOINTMENTS TO COMMITTEES/ NOMINATIONS À DES COMITÉS

14.

ADJOURNMENT/ CLÔTURE DE LA SÉANCE